

## Hyloris annonce décaler la publication de son Rapport Annuel 2023

- La publication du Rapport Annuel 2023, initialement prévue pour le 30 avril 2024, sera retardée.
  - Un nouveau Représentant Permanent de l'Auditeur Légal a été nommé.
- Hyloris s'engage pleinement à soutenir l'Auditeur Légal pour finaliser l'examen des comptes annuels.
- Le Comité d'Audit d'Hyloris a Lancé une revue indépendante forensique sur les transactions avec Qliniq

**Liège, Belgique – 30 avril 2024 – 18h00 CET – Information réglementée – Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Bruxelles: HYL)**, une société biopharmaceutique spécialisée engagée à répondre aux besoins médicaux non satisfaits en réinventant les médicaments existants, annonce aujourd'hui que KPMG a récemment remplacé son représentant permanent pour la société et a informé le Comité d'Audit de la Société que des travaux d'audits complémentaires sont nécessaires pour finaliser l'audit de 2023.

Sur la base des informations communiquées par KPMG au Comité d'audit, celui-ci a également lancé une revue indépendante forensique concernant les transactions avec Qliniq, y compris sur les pratiques de communication et de documentation en interne. En conséquence, la publication de son Rapport Annuel 2023, initialement prévue pour le 30 avril 2024, sera retardée. En attendant les conclusions de la revue indépendante, la négociation des actions de la Société restera suspendue.

Le 14 mars 2024<sup>1</sup>, la Société a publié un communiqué de presse expliquant le retraitement des transactions avec Qliniq suite à la correction d'une erreur non monétaire dans ces comptes 2022. La Société ne prévoit pas de modifier le retraitement comptable lié aux transactions avec Qliniq.

Hyloris reste engagée à une communication ouverte avec ses investisseurs et autres parties prenantes et fournira des mises à jour opportunes sur tout développement matériel et une date de publication révisée du Rapport Annuel dès que confirmée.

### À propos de Hyloris Pharmaceuticals SA

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée dans l'innovation, la reformulation et le repositionnement de médicaments existants afin de répondre à de nombreux besoins en matière de soins de santé et d'apporter des améliorations significatives aux patients, aux professionnels et aux organismes de soins de santé.

La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur l'exploitation des voies réglementaires existantes, telles que la voie 505(b)2 de la FDA aux États-Unis ou des voies réglementaires similaires dans d'autres régions, qui sont spécifiquement conçues pour les produits pharmaceutiques dont la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Ce type de voie réglementaire peut réduire la charge clinique nécessaire à la mise sur le marché d'un produit, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques.

Hyloris a constitué un vaste portefeuille breveté de 18 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, susceptibles d'offrir des avantages significatifs par rapport aux alternatives disponibles. Deux produits sont actuellement en phase initiale de commercialisation avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement non opioïde de la douleur post-opératoire. En dehors de son axe stratégique principal, la société a également 1

---

<sup>1</sup> <https://hyloris.com/wp-content/uploads/2024/03/20240314-Restatement-of-FY22-FR.pdf>



produit générique à haute barrière approuvé et lancé aux États-Unis et 2 produits génériques à haute barrière en cours de développement.

Hyloris est basé à Liège, en Belgique. Pour plus d'informations, visitez [www.hyloris.com](http://www.hyloris.com) et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

**Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris :**

Stijn Van Rompay, CEO  
[stijn.vanrompay@hyloris.com](mailto:stijn.vanrompay@hyloris.com)  
+32 (0)4 346 02 07  
Jean-Luc Vandebroek, CFO  
[jean-luc.vandebroek@hyloris.com](mailto:jean-luc.vandebroek@hyloris.com)  
+32 (0)478 27 68 42

**Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives**

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.